



DEMOGRAPHIE, CONDITIONS DE VIE

(Avis adoptés par l'Assemblée plénière du 29 novembre 2005)

1. Le Conseil a pris connaissance du programme de travail de la **Commission nationale d'évaluation du recensement de population** et souhaite une information régulière sur ses travaux.
2. Le Conseil encourage la Commission nationale d'évaluation du recensement de population à examiner les possibilités visant à la mise en place d'**enquêtes associées au recensement** (type enquête famille ou HID) dès le début du nouveau cycle de collecte en 2009. Il souhaite également que soit étudiée la possibilité d'utiliser dès que possible le recensement comme base de sondage d'enquêtes post-censitaires.
3. Le Conseil encourage la réalisation d'une enquête méthodologique sur le « consensus » autour des indicateurs de pauvreté non monétaire afin d'évaluer le degré d'accord des enquêtés avec les choix d'items effectués par les concepteurs d'enquêtes pour **mesurer les situations de pauvreté monétaires ou non monétaires** ; il suivra avec intérêt les résultats de cette enquête qui devrait pouvoir éclairer la réflexion sur la signification et les usages des indicateurs sociaux.
4. Le Conseil suivra avec intérêt les préparatifs de l'enquête sur les **populations immigrées et leurs descendants** réalisée par l'Insee en collaboration avec l'Ined afin de mieux comprendre dans quelle mesure l'origine est facteur d'inégalités et de discriminations.
5. Le Conseil suivra avec intérêt les progrès du projet de refonte de l'**échantillon démographique permanent** visant à renforcer les outils d'analyse longitudinale dans le respect des règles de confidentialité.
6. Le Conseil approuve la méthode de travail de l'Observatoire des statistiques de l'immigration et de l'intégration (OSII) visant à associer les administrations et les instituts de recherche afin de faire des propositions d'amélioration des outils d'observation en matière de **flux migratoires et de connaissance des populations immigrées**.
Il demande à être tenu informé des travaux de l'Observatoire et souhaite que celui-ci dispose des moyens nécessaires pour poursuivre et approfondir les travaux engagés. Il portera une attention particulière à l'amélioration de la connaissance de l'ensemble des composantes des flux migratoires et de la comparabilité internationale des indicateurs ainsi qu'à la question de la comptabilisation des étudiants étrangers.

7. Le Conseil a pris note de la mise en place d'une mission de l'inspection générale de l'Insee sur l'**organisation de la concertation sur le thème du niveau de vie et des inégalités** ; il suivra avec attention les travaux préconisés par cette instance.
8. Le Conseil recommande que les enquêtes statistiques publiques prennent en compte, le plus possible, l'information statistique nécessaire à l'établissement d'**indicateurs de la LOLF** et cela, afin d'éviter d'alourdir la charge globale des enquêtes.